

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MERCK

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Numéro du produit 820639

Nom du produit Hexène-1 pour la synthèse

No.-CAS 592-41-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit chimique pour la synthèse
Conformément aux conditions décrites dans l'annexe de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable PM-OQR * e-mail: PM_SDS_Supply@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations Additionnelles : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

sur les Dangers

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hex-1-ene

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : C₆H₁₂(Hill)

No.-CE : 209-753-1

M : 84,16 g/mol

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur
www.merck-performance-materials.com
Page 2 de 23

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

	Numéro d'enregistrement		(% w/w)
hex-1-ene	592-41-6 01-2119475505-34-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304	>= 50 - <= 100

3.2 Mélange

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion : attention lors du vomissement. Danger d'aspiration! Tenir les voies respiratoires libres. Appeler immédiatement un médecin. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

effets irritants
Toux
Insuffisance respiratoire
Migraine
Nausée
Vertiges
Vomissements
insomnie
douleurs abdominales
Oedème pulmonaire
Somnolence
narcose
Effets anesthésiants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Attention au retour de flamme.
La formation de mélanges explosifs avec l'air peut se produire dès les températures normales.
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conseil pour les non-sauveteurs:
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Éviter le contact avec la substance.
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consultez un spécialiste.
Conseil pour les sauveteurs:
Équipement de protection, voir section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus.
Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).
Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemizorb®. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Mesures d'hygiène : Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Risques de produits de décomposition: voir la section 10.3
Température de stockage recommandée : Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
hex-1-ene	Eau douce	0,111 mg/l
	Eau de mer	0,111 mg/l
	Sédiment d'eau douce	19,25 mg/kg
	Sédiment marin	19,25 mg/kg
	Sol	4,01 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à la personne. Voir section 7.1.

Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle sont dans leur conception selon la concentration des risques et de la quantité de travail spécifique pour sélectionner et doivent être conformes aux spécifications d'une norme EN/ISO / DIN. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains :
contact total

Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,40 mm

Délai de rupture : 480 min

contact par éclaboussures

Matière des gants : Caoutchouc nitrile

Épaisseur du gant : 0,11 mm

Délai de rupture : 30 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple:KCL 730 Camatril® - Velours(contact total);KCL 741 Dermatril® L(contact par éclaboussures).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Mesures de protection : Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire : nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Type de Filtre recommandé: : Filtre AX (NE 371)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécut

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore
Odeur	faible d'essence
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	-140 °C
Point/intervalle d'ébullition	62 - 64 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	-20 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	1,2 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	6,9 % (v)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Pression de vapeur	412 hPa à 38 °C
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	0,67 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	0,05 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 3,87 (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité	210 - 285 °C à 1.013 hPa
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, cinématique	0,34 mm ² /s à 40 °C
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	aucun(e)

9.2 Autres données

Température d'inflammation 265 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Possibilité de réactions violentes avec :
Oxydants forts

Réactions exothermiques avec :
Acides forts
initiateurs de polymérisation
Agents réducteurs forts
Brome

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 112,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: (ECHA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Remarques: (ECHA)

Résultat: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Remarques: (ECHA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Type de Test: Test de patches:

Voies d'exposition: dermal(e)

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: (ECHA)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: (ECHA)

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Souche: B6C3F1
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: (ECHA)

Cancérogénicité

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1.000 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 jr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Nombre d'expositions: quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Remarques: (ECHA)

Toxicité par aspiration

Produit:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Autres informations

Produit:

Effets systémiques:

En cas de résorption:

effets irritants

Toux

Insuffisance respiratoire

Migraine

Nausée

Vertiges

Vomissements

insomnie

douleurs abdominales

Oedème pulmonaire

Somnolence

narcose

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponible sur www.merck-performance-materials.com
Page 11 de 23

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: (ECHA)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,87 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr o ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport aérien(IATA)

Les Fiches de Données de Sécurité pour les articles du catalogue sont également disponibles sur www.merck-performance-materials.com
Page 12 de 23

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

14.1. UN/ID No. : UN 2370

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : 1-Hexene

14.3. Classe : 3

14.4. Groupe d'emballage : II

14.5 Dangereux pour l'environnement : --

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non

Transport maritime(IMDG)

14.1. Numéro ONU : UN 2370

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : 1-HEXENE

14.3. Classe : 3

14.4. Groupe d'emballage : II

14.5 Dangereux pour l'environnement : --

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : oui

EmS Code : F-E, S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

Transport par route(ADR/RID)

14.1. Numéro ONU : UN 2370

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : HEXÈNE-1

14.3. Classe : 3

14.4. Groupe d'emballage : II

14.5 Dangereux pour l'environnement : --

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

qui appauvrisse la couche d'ozone

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t
Classe de stockage	: 3		
Autres réglementations	: Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.		
Santé	: Maladies Professionnelles (R-461-3, France): Non applicable		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Clause de non-responsabilité

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Annexe

SCENARIO D'EXPOSITION 1 (Industriel)

1. Industriel (Produit chimique pour la synthèse)

Secteurs d'utilisation finale

SU3 Utilisations industrielles

SU10 Formulation [mélangeage] de préparations et/ou reconditionnement

Catégorie de produit chimique

PC19 Intermédiaire

PC21 Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus

PROC1 Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes

PROC2 Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique présentant des opportunités d'exposition

PROC8a Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation en mélange

ERC4 Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

ERC6b Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)

2. Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b

Quantité utilisée

Quantité journalière par site 5.011 t
(Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102
Facteur de Dilution (Rivière) 10
Facteur de Dilution (Zones 100
Côtières)

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par 365
année
Facteur d'Emission ou de 0,1 %
Libération: Air
Facteur d'Emission ou de 0,001 %
Libération: Eau
Facteur d'Emission ou de 0,001 %
Libération: Sol

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air Utilisation d'équipements de réduction des émissions.
Efficacité (d'une mesure): 90 %
Eau S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une
STEP.
Sol Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau
provoquée par les fuites.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 000102
Efficacité (d'une mesure)	96,8 %
Traitement des Boues	Les boues d'égout doivent être incinérées. Les boues d'égout ne doivent pas être répandues sur les sols naturels.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide très volatil

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
-------------------------	-----------------

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur	Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV)
-----------------------	---

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
--	--

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Environnement

CS	Descripteur d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC1	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.1	ERC2	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.1	ERC4	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.1	ERC6a	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.1	ERC6b	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES

Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
2.2	PROC1			Evaluation qualitative
2.2	PROC2			Evaluation qualitative
2.2	PROC3			Evaluation qualitative
2.2	PROC4			Evaluation qualitative
2.2	PROC8a			Evaluation qualitative
2.2	PROC8b			Evaluation qualitative
2.2	PROC9			Evaluation qualitative
2.2	PROC10			Evaluation qualitative
2.2	PROC15			Evaluation qualitative

Les paramètres et les efficacités par défaut du modèle d'évaluation d'exposition mention contrair(e).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information Use descriptive system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

SCENARIO D'EXPOSITION 2 (Professionnel)

1. Professionnel (Produit chimique pour la synthèse)

Secteurs d'utilisation finale

SU22 Utilisations professionnelles

Catégorie de produit chimique

PC21 Substances chimiques de laboratoire

Catégories de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation en mélange

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)

2. Scénarios contribuants@: conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: **ERC2, ERC6a, ERC6b**

Quantité utilisée

Quantité journalière par site 5.011 t

(Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 000102

Facteur de Dilution (Rivière) 10

Facteur de Dilution (Zones 100

Côtières)

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par 365
année

Facteur d'Emission ou de 0,1 %

Libération: Air

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,001 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,001 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air	Utilisation d'équipements de réduction des émissions.
	Efficacité (d'une mesure): 90 %
Eau	S'assurer que toute l'eau usée soit collectée et traitée via une STEP.
Sol	Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 000102
Efficacité (d'une mesure)	96,8 %
Traitement des Boues	Les boues d'égout doivent être incinérées. Les boues d'égout ne doivent pas être répandues sur les sols naturels.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide très volatil

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
-------------------------	-----------------

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Extérieur / Intérieur

Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Descripteur					Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
CS	d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	
2.1	ERC2	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.1	ERC6a	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES
2.1	ERC6b	5011 t/jour	Tous les compartiments	< 1	EUSES

Travailleurs

Descripteur					Méthodes d'Evaluation de l'Exposition
CS	d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR		
2.2	PROC15				Evaluation qualitative

Les paramètres et les efficacités par défaut du modèle d'évaluation d'exposition mention contrair(e).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hexène-1 pour la synthèse

Version: 8.1

Numéro du produit: 820639

Date de révision: 13.06.2018

Date d'impression: 14.06.2018

Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).